



**2021-07  
158**

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Gilles siège en séance ordinaire ce 12 juillet 2021 à 20 h.

Chaque membre du Conseil s'est identifié individuellement.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #3 - Patricia St-Hilaire  
Siège #4 - Carole Dubois  
Siège #5 - Yvan Champagne  
Siège #6 - Jimmy Richard

Sont absents à cette séance : Aucune absence

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson;

Assiste également, M<sup>e</sup> Raynald Martel, directeur général / secrétaire-trésorier.

## **1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres du Conseil, étant tous présents, renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance; ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points inscrits à l'ordre du jour tel que présenté.

En conséquence, il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire, et résolu :

De déclarer la présente séance dûment ouverte et tenue, avec l'aval de tous les membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **02 - MOT DU MAIRE**

## **03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément à l'article 7.3 du règlement concernant le contrôle et suivi budgétaire, le directeur général fait état des rapports suivants, reçus:

1. Rapport de délégation / Directeur des Loisirs

#### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nous demandons donc à la municipalité, la réalisation du prolongement de notre réseau. Celui-ci débiterait du côté sud/ouest du ponceau du rang St-Pierre jusqu'au tuyau de fossé chez M. Pierre Demers (travaux que vous avez réalisés à l'automne 2020).

Nous pensons qu'un tuyau de 8'' devrait être installé au fond du fossé sur une distance de ± 600' (à valider) et devrait être prolongé dans le tuyau de fossé de *ligne* (M. Pierre Demers).

2021-07  
159

#### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### **02 - MOT DU MAIRE**

##### **03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

##### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**06.01** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021

**06.02** - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2021

##### **07 - FINANCES**

**07.01** - Approbation du paiement des comptes de juin 2021

**07.02** - Délégation au directeur général et secrétaire-trésorier concernant la gestion du compte de carte de crédit Desjardins

**07.03** - Renouvellement du portefeuille d'assurances collectives

##### **08 - URBANISME**

**08.01** Projet de Règlement 590-21 aux fins de modifier le Règlement - 363-08 intitulé « Règlement de zonage » de façon à : - Permettre certaines classes d'usage résidentielles dans la zone habitation H-14

**08.02** Conseil local du patrimoine

-

##### **09 - LOISIRS**

##### **10 - INFRASTRUCTURES**

##### **11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

##### **12 - RESSOURCES HUMAINES**

**12.01** - Autoriser la signature de la lettre d'entente no. 7

**12.02** - Salaire des employés saisonniers / occasionnels 2021

##### **13 - CONTENTIEUX**

##### **14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

##### **15 - SÉCURITE CIVILE**

##### **16 - MOTION SPÉCIALE**

##### **17 - VARIA**

##### **18 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Yvan Champagne, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

**2021-07  
160**

## **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-07  
161**

### **06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 juin 2021 a été remise à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session; des corrections d'orthographe ont été soumises et sont apportées;

En conséquence, il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Gérard Grondin, et résolu :

D'adopter tel que corrigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2021-07  
162**

### **06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2021**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 30 juin 2021 a été remise à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session; des corrections d'orthographe ont été soumises et sont apportées;

En conséquence, il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire, et résolu :

D'adopter tel que corrigé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **07 - FINANCES**

**2021-07  
163**

### **07.01 - Approbation du paiement des comptes de juin 2021**

Les comptes du mois de juin sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par M. Jimmy Richard, et résolu d'approuver le paiement des comptes du mois de juin 2021, répartis ainsi :

35 737,34 \$ pour factures payées par chèques et par liens électroniques;

85 223,81 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

63 922,28 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèques;

49 893,47 \$ versés en salaires au cours du mois de juin 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2021-07  
164**

**07.02 - Délégation au directeur général et secrétaire-trésorier  
concernant la gestion du compte de carte de crédit  
Desjardins**

Considérant que la municipalité (ou, indifféremment, ci-après la « personne morale ») requiert auprès de Desjardins Entreprise l'émission d'une carte de crédit, suivant une ou des conventions existantes

Considérant que le directeur général / secrétaire trésorier, Me Raynald Martel, sera dorénavant le gestionnaire du compte concerné;

Considérant que l'adoption d'une résolution suivant un texte précisé est requise à cet effet;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Yvan Champagne, et résolu :

1. que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la personne morale s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant; Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

Titre ou poste

Nom

DIRECTEUR GÉNÉRAL

RAYNALD MARTEL

6. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Étant précisé que le directeur générale et secrétaire-trésorier est autorisé à ajouter à toute copie ou tout extrait des présentes délivré à Desjardins ou la Fédération, pour fins d'identification plus certaine et sous condition de préservation de la confidentialité, sa date de naissance dans une colonne additionnelle à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2021-07  
165

### **07.03 - Renouvellement du portefeuille d'assurances collectives**

Considérant le rapport du consultant en assurances sur le marché;

Considérant le renouvellement négocié et recommandé par le courtier, Jocelyn Guimond, Assurances Jocelyn Guimont;

En conséquence, il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Gérard Grondin, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à convenir, pour et au nom de la municipalité, du renouvellement du portefeuille d'assurances collectives, moyennant les considérations et aux conditions offertes, sinon qu'à obtenir et s'entendre sur une proposition plus avantageuse, s'il l'estime possible et y parvient.

### **08 - URBANISME**

2021-07  
166

#### **08.01 - Projet de Règlement 590-21 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-08 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À : - Permettre certaines classes d'usage résidentielles dans la zone habitation H-14**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT du Projet de Règlement 590-21 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-08 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À : - Permettre certaines classes d'usage résidentielles dans la zone habitation H-14

Monsieur Bruno Montminy, conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 590-21 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-08 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À : - Permettre certaines classes d'usage résidentielles dans la zone habitation H-14; dépose le projet du règlement numéro 590-21 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-08 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À : - Permettre certaines classes d'usage résidentielles dans la zone habitation H-14. Une demande de dispense de lecture est également donnée.

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire, et résolu d'adopter le Projet de Règlement 590-21 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-08 INTITULÉ «

RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À : - Permettre certaines classes d'usage résidentielles dans la zone habitation H-14.; et de fixer la date et heure de la l'assemblée de consultation à être tenue au 9 août 2021 à 19h30, à la Salle communautaire.

2021-07  
167

## **08.02 - Conseil local du patrimoine**

Considérant que la municipalité s'est portée acquéreur du presbytère;

Considérant le projet de travaux y à prévoir;

Considérant les possibilités d'aide financière recherchées et les conditions s'y rattachant;

Considérant que la citation du bâtiment semble s'avérer pertinente, notamment en vue de la qualification pour l'obtention d'une aide financière aux fins de la réalisation desdits travaux;

Considérant qu'il y aurait lieu de pourvoir à la constitution d'un conseil local du patrimoine au sens de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002), dans l'optique de pouvoir en venir à la citation dudit immeuble;

Considérant que l'article 117 de ladite loi prévoit ce qui suit:

*117. Dans le présent chapitre, on entend par «conseil local du patrimoine» le comité consultatif d'urbanisme constitué en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ([chapitre A-19.1](#)) ou le conseil constitué en vertu de l'article 154 de la présente loi, selon ce que détermine le conseil de la municipalité locale.*

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Jimmy Richard, et résolu unanimement de pourvoir à la constitution d'un conseil local du patrimoine en déterminant et établissant, par les présentes, que les fonctions du conseil local du patrimoine seront exercées par le comité consultatif d'urbanisme constitué en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

## **09 - LOISIRS**

### **10 - INFRASTRUCTURES**

### **11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

### **12 - RESSOURCES HUMAINES**

2021-07  
168

#### **12.01 - Autoriser la signature de la lettre d'entente no. 7**

Considérant qu'il y a lieu de revoir la classification du poste de secrétaire aux loisirs;

En conséquence, il est proposé par M. Jimmy Richard, appuyé par M. Bruno Montminy, et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente avec le Syndicat des salariés municipaux de Chaudière-Appalaches Municipalité de Saint-Gilles, à l'effet que le poste de " secrétaire aux loisirs " soit de classe 2; étant précisé que celle lettre d'entente aura effet rétroactivement au 1er janvier 2021.

**2021-07 12.02 - Salaire des employés saisonniers / occasionnels 2021**  
**169**

Considérant la teneur de la résolution 2021-05-125 portant sur le sujet en titre;

Considérant le rapport du directeur du service des loisirs et ses recommandations à ce sujet, discutés en session de travail;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Gérard Grondin, et résolu unanimement de modifier ladite résolution numéro 2021-050-125 de sorte qu'elle se lise ainsi :

Il est proposé par M. Jimmy Richard, appuyé par M. Bruno Montminy, que la grille tarifaire ci-dessous soit approuvée:

**ENTENTE SPÉCIFIQUE 2021**  
**AUX EMPLOYÉS OCCASIONNELS - SAISONNIERS**

	Coordonnateur	-	15,90 \$	+ A
	Moniteur	12.50\$	13.50 \$	+A
	Accompagnateur	12.50 \$	13.50 \$	+A
	Aide-moniteur	400 \$	425 \$	
	Responsable	16,67 \$	17,67 \$	
	Service aux clients	12,50 \$	13,50 \$	+A
	PRÉPOSÉ À L'EMBELLISSEMENT	16,35\$	17,35\$	
	Maintenance (aréna, Parc, Loisirs)	16,51 \$	17,51 \$	
	Homme à tout faire	16,51 \$	17,51 \$	

A : Les employés occasionnels – saisonniers qui occupent un poste pour une deuxième année et année subséquente touchent 0,50 \$ l'heure de plus, par année d'ancienneté, et ce, jusqu'à concurrence de 3,00 \$ de plus de l'heure, jusqu'à nouvel ordre.

0,00 \$ : Est égal au salaire minimum en vigueur.

**13 - CONTENTIEUX**

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**15 - SÉCURITE CIVILE**

**16 - MOTION SPÉCIALE**

Aucun élément

**17 - VARIA**

**18 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2021-07  
170**

**19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Yvan Champagne, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 55 ce 12 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

---

Robert Samson, maire

---

Raynald Martel, directeur général /  
secrétaire-trésorier